

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 27 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2024 – annule et remplace la délibération n° 2024/6

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions émanant des diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'allouer des subventions aux associations suivantes.
- **DIT** que ces subventions seront inscrites à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024.

Associations	Décision CM 29/02/2024	VOTE			Observation
		Pour	Abstention	Contre	
ADMR	1 500 €	9	0	0	Gisèle THEUTTHOUNE se retire pour le vote
Comité de jumelage	200 €	10	0	0	
AAPPMA pêcheurs Gartempe	50 €	10	0	0	
Tennis Club Saint-Savin	200 €	10	0	0	
ACUSEC (Association de Coordination des Unions Sportives des Écoles Primaires du Chauvinois)	100 €	10	0	0	
Banque Alimentaire de la Vienne	200 €	10	0	0	
Secours Catholique	50 €	10	0	0	

DÉLIBÉRATION N° 2024/15

TUSITALA	100 €	10	0	0	
Les renard'eau	100 €	9	0	0	Vincent CERISIER se retire pour le vote
Centre Cantonal Culturel	50 €	11	0	0	Vote du 27/03/2024
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUÉES	2 550 €				

Fait à ANTIGNY, le 28 mars 2024

Le Maire,
Vincent LAUER

